

## ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

**NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°107 – Mars 2016**

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) Bulletin : [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

**Edito :**

## Un mois de mobilisation pour la Palestine

**Ce mois d'avril 2016 est celui d'une mobilisation intense pour la Palestine.** Après une participation active à la soirée de la Communauté palestinienne du Nord le 1<sup>er</sup> avril, salle Concorde à Lille, plusieurs initiatives fortes ont été programmées, et pour l'une d'entre elles réalisées.

Il s'agit de la nouvelle action BDS devant Carrefour Euralille le samedi 9. Nous l'avons vérifié dans le magasin : il vend des produits provenant d'Israël, sans qu'il soit possible de savoir s'ils ne proviennent pas plutôt des colonies, illégales au regard du droit international.

**Cette action est une action nationale de notre association, qui a la volonté, avec de nombreuses associations, syndicats et forces politiques, dans le cadre du collectif national, non seulement de lutter pour les droits nationaux du peuple palestinien, mais aussi de lutter pour le droit d'expression dans notre pays.**

Nous nous sommes exprimés clairement dans le tract distribué à la population et notre démarche quant à **la défense de la liberté d'expression imprègne depuis plusieurs mois l'ensemble des initiatives de l'AFPS Nord-Pas de Calais.** Il est intolérable que la démarche citoyenne de réponse à l'appel de 2005 de la société civile palestinienne de boycott d'Israël soit criminalisée. **Nous sommes solidaires de ceux qui sont condamnés comme à Alençon ou Mulhouse ou Perpignan.** Nous ne pouvons pas tolérer les poursuites contre telle ou tel militant portant un tee shirt « boycott Israël ». **Et nous sommes bien décidés à poursuivre le combat avec ses trois dimensions : boycott, désinvestissement, sanctions.**

**Et nous le posons de façon unitaire sur le terrain de la liberté d'expression.** Nous veillons tout particulièrement à l'action commune et tout particulièrement sur celle des droits et libertés en France. Nous avons la **volonté de largement rassembler.**

**Autre axe fort des interventions de l'AFPS Nord-Pas de Calais : les prisonniers palestiniens. Nous participerons le mercredi 20 avril à Lille à la journée internationale des prisonniers. Nous plaçons dans ce bulletin un appel actualisé pour cette journée.**

Plusieurs interventions, avec présence de stand de l'association, sont prévues en fin de mois, à Maubeuge, Roubaix et Villeneuve d'Ascq, avec ici, la présence le 26 de notre Président national Taoufiq Tahani. **Elles précèdent la mobilisation toute particulière du 1<sup>er</sup> mai où le drapeau palestinien sera présent dans les manifestations, comme au festival de littérature d'expression populaire d'Arras.**

Jean-François Larosière  
Président

### Un mois de mobilisation pour la Palestine

Ce 1<sup>er</sup> avril, l'AFPS Nord – Pas de Calais présente sa démarche d'action aux côtés de la Communauté palestinienne du Nord, salle Concorde à Lille. Cette soirée est préparée avec Palmed-Europe qui se consacre au secours médical dans toute la Palestine et auprès de tous les Palestiniens.

C'est l'occasion pour l'AFPS d'expliquer sa démarche en direction des prisonniers palestiniens dont le nombre se multiplie avec les arrestations liées à la répression du soulèvement par les forces d'occupation. Ce sont plus de 100 personnes qui parrainent des prisonniers dans le Nord-Pas de Calais et des villes telles Grenay ou Aubry qui font de Marwan Barghouti leur citoyen d'honneur ou leur filleul. Signe de solidarité internationaliste, le parrainage de prisonniers palestiniens se développe en Belgique et au Royaume Uni.

Au programme également, les actions unitaires en préparation concernant le Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël. « Ces

actions répondent, à l'appel de la société civile palestinienne de 2005. Elles correspondent à une démarche pacifique d'action face à l'occupation coloniale de la Palestine par Israël et sont efficaces puisque les actions de désinvestissement auxquelles l'AFPS Nord-Pas de Calais a activement participé, par exemple contre Veolia, Orange et Dexia, ont porté des coups à la politique de complicité des multinationales avec l'occupation israélienne », insiste-t-elle.

Le 9 avril, un rassemblement est

organisé devant Carrefour Euralille. Il aura lieu dans le cadre d'une journée nationale avec un décalage d'une semaine. Il s'agit d'intervenir auprès « d'une enseigne complice de la colonisation, mais il s'agit aussi de réaffirmer avec force le droit au boycott face à un pouvoir qui s'efforce de le criminaliser, jusqu'au Premier ministre qui veut inscrire son interdiction dans la loi. »

Ce vendredi 1<sup>er</sup> avril, de 18h à 23h, salle Concorde, Bd de Metz, à Lille (métro Porte des Postes)



*Dès le 2 avril l'AFPS Nord-Pas de Calais s'était adressé au Directeur de Carrefour Euralille. Comme en novembre dernier ce courrier est resté sans réponse. Le tract mettait en cause la complicité de Carrefour avec la colonisation israélienne de la Palestine et mettait l'accent sur la grave mise en cause du droit à l'expression, en France, concernant BDS, par des autorités publiques, de plus en plus engagées dans une collaboration étroite avec Israël.*

---

## **Courrier envoyé au directeur du magasin Carrefour avant le rassemblement**

Monsieur le Directeur de Carrefour Euralille

Lille le 02 avril 2016

Vous continuez de vendre des produits étiquetés en provenance d'Israël. Certains d'entre eux ne proviennent pas du territoire israélien reconnu par la Communauté internationale. C'est le cas notamment des lingettes, des fruits et légumes des gazéificateurs d'eau. Il est probable que certains d'entre eux proviennent des Territoires Occupés de Palestine et de Syrie (colonies israéliennes de Cisjordanie et de Syrie)

La colonisation israélienne fait des ravages sur la population palestinienne. Elle se poursuit actuellement. Les colonies israéliennes en Palestine et au Golan sont illégales selon le droit international. Le comportement agressif et criminel des colons israéliens est une des origines, notamment depuis l'assassinat d'une famille palestinienne cet été, dont un bébé, du soulèvement actuel de la population palestinienne en Cisjordanie, comme dans l'ensemble de la Palestine.

Il est de votre responsabilité de veiller à ne pas vendre de produits fabriqués dans les colonies israéliennes en Palestine occupée.

En effet, vos clients, comme les citoyens, sont en droit de vous interroger sur l'exactitude de l'étiquetage de produits quand, venant des colonies, ils sont marqués « made in Israël ». Que répondrez-vous ? Vendre des produits provenant des colonies israéliennes est en contradiction avec le code éthique et ne peut que dégrader votre image de marque auprès des consommateurs, et exposer votre groupe à des difficultés juridiques ainsi que le souligne la mise en garde du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur publiée sur son site internet : « *La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, Gaza et les hauteurs du Golan sont des territoires occupés par Israël depuis 1967. Les colonies sont illégales en vertu du droit international. En conséquence, il existe des risques liés aux activités économiques et financière dans les colonies israéliennes. Les transactions financières, les investissements, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les colonies ou bénéficient aux colonies, entraînent des risques juridiques.* »

Nous ne manquerons pas d'informer consommateurs et citoyens. Ils n'ont pas à se rendre complices, à leur insu, de la colonisation et des crimes israéliens.

Vous savez fort bien que consommateurs et citoyens refusent cette complicité et, en la circonstance, nous nous attachons à ce que soit respecté le droit à ne pas être entraînés à agir contre leur conscience.

**Une délégation, comprenant des membres du collectif appelant à l'action de soutien au peuple palestinien du samedi 9 avril 2016, demande à vous rencontrer afin d'explicitier la démarche qui le guide.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.  
Jean-François Larosière

# Lille Rassemblement

Samedi 9 avril 11 h devant Euralille



## Pas de produits de la colonisation israélienne dans nos magasins !

Je boycotte l'occupation et la colonisation des Territoires palestiniens par l'État d'Israël, condamnées par l'ensemble de la communauté internationale.

Je demande donc l'arrêt de l'importation en France de produits issus des colonies israéliennes, abusivement étiquetés comme produits israéliens, comme j'exige la fin des investissements en Palestine occupée par Israël. Sa politique criminelle mérite des sanctions.

Comme premier pas, je demande le respect par les autorités publiques françaises de l'obligation édictée par la Commission européenne de veiller à l'étiquetage différencié des produits des colonies israéliennes.

La grande distribution, ainsi le groupe Carrefour, doit cesser de diffuser des produits des colonies dans ses magasins.

La France est le seul État au monde à criminaliser les militants des actions BDS (*Boycott, Désinvestissement, Sanctions*). Je demande le respect par l'État français de la liberté d'appeler au boycott pacifique en raison de la politique d'occupation, de colonisation et d'apartheid du gouvernement israélien, comme ceci a été fait, il y a 25 ans, contre le gouvernement d'Afrique du Sud en raison de l'apartheid.

Je suis solidaire des militants condamnés pour ces faits et je soutiens le recours juridique engagé devant la Cour européenne des Droits de l'Homme pour faire revenir l'État français et ses tribunaux à une juste application du droit.

Je refuse les restrictions à la liberté d'expression citoyenne, en particulier pour les militants qui défendent les droits légitimes du peuple palestinien. Je signe la pétition sur Internet à l'adresse : [http://avaaz.org/liberte\\_boycott](http://avaaz.org/liberte_boycott)

Premiers signataires : AFPS Nord-Pas de Calais, LDH, MRAP, CSP 59, collectif Afrique, PCF, Union des Jeunes Communistes, Coordination communiste, ...

**ISRAËL OCCUPE, OPPRIME, COLONISE LA PALESTINE**



# Lille Journée internationale des prisonniers politiques le 20 avril 2016

En Palestine, le 17 Avril de chaque année, les palestiniens et les associations solidaires célèbrent la Journée du prisonnier, exprimant la poursuite de la lutte pour la liberté de ses fils et filles détenu-e-s dans les geôles de l'occupation israélienne.

C'est un jour pour la liberté, pour dénoncer l'injustice et pour rappeler les crimes incessants de cette occupation militaire qui prend en otage la vie et la dignité de tout un peuple.

Depuis le 1er octobre 2015, le ciblage des enfants mineurs palestiniens est systématique, ils sont frappés sauvagement, blessés et mutilés puis arrêtés, torturés et jugés ; leur nombre ne cesse d'augmenter, tous les organismes de défenses des droits de l'enfant ont tiré la sonnette d'alarme, mais, fort d'une impunité légendaire, encouragé par le silence de Etats,

## ISRAEL MULTIPLIE LES EXACTIONS ET LES CRIMES.

### BRISONS LE SILENCE

**7285** Palestiniens sont détenus à ce jour par Israël.

**450** enfants mineurs dont plus de la moitié sont âgés de moins de 16 ans.

**68** femmes, sont en prison dont 7 mères de familles et 18 mineures. La plus jeune, Dima Al-Wawi, âgée de 12 ans, arrêtée au début du mois de février.

**750** prisonniers dont **6 mineurs**, deux femmes et deux députés sont placés en détention administrative sans charges ni procès, pour des périodes de 4 à 6 mois renouvelables à l'infini. Certains y sont depuis plusieurs années.

La détention administrative viole les dispositions de la Quatrième convention de Genève qui protège les populations occupées de leur occupant. Son article 71 interdit à l'occupant d'infliger à une personne protégée une condamnation qui n'aurait pas été précédée d'un procès régulier.

**6** députés dont Marwane Barghouti, Ahmad Saadat et Khalida Jarrar

**1** ancien ministre

**14** journalistes

**7** avocats

**5** médecins

Des étudiants, des professeurs, des universitaires, des chercheurs des artistes et des écrivains.

**1400** prisonniers malades, victimes de négligences médicales, sont traités par des calmants pour toutes maladies. Une vingtaine d'entre eux se trouvent dans la clinique de la prison de Ramleh en phase finale.

**24** prisonniers sont maintenus en isolement, sur ordre du « Shabak » et ceci en contravention avec l'article 119 de la 4ème convention de Genève qui stipule clairement l'illégalité de l'isolement continu de plus de trente jours d'un prisonnier, quelle que soit l'infraction commise. Le prisonnier Mahmoud Moussa Issa, 47 ans de A'anbata, dans le district de Jérusalem, journaliste et écrivain, s'y trouve depuis 13 ans.

**520** prisonniers sont condamnés à de longues peines allant de 1 à 67 fois perpétuité. C'est le cas du prisonnier Abdallah Barghouti.

**30** anciens prisonniers sont toujours détenus depuis bien avant les accords d'Oslo en 1993 malgré les promesses israéliennes

**207** prisonniers sont morts en détention dont 71 sous la torture et 53 pour cause de négligence médicale.

**EXIGEONS LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES**

# **Le CA de l'AFPS Nord-Pas de Calais se réunit le samedi 16 avril à 10 h 15 à la MRES à Lille.**

## **Ordre du jour:**

- 1 Situation en Palestine. La solidarité internationale avec le peuple palestinien. La politique française
- 2 Point sur la criminalisation de BDS
- 3 Initiatives AFPS 59/62 en avril et mai
- 4 Utilisation solidaire des ressources de l'AFPS 59/62
- 5 AG de l'AFPS 59/62. La conférence des groupes locaux
- 6 Agenda
- 7 Rentrée des cotisations

**AGENDA** voir → [www.nord-palestine.org/agenda.htm](http://www.nord-palestine.org/agenda.htm)

**Du samedi 16 avril au 13 mai, de 9 à 16h, 5 rue Lambert Crickx à Anderlecht (Belgique) :**  
**Exposition de Mahmoud Alkurd et Iyad Sabbah, artistes gazaouis, Vernissage le 16 avril à 16h**

**Mercredi 20 avril, à 18h, Grand-Place de Lille:**  
**Rassemblement pour la Journée internationale des prisonniers politiques**

**Mercredi 20 avril, à 18h, Salle du Conseil Privé à l'Hôtel de Ville de Lille :**  
**Rencontre de la plateforme Lille-Naplouse avec une délégation de Naplouse**

**Mardi 26 avril, à 20h, au cinéma Le Méliès, rue Trudaine à Villeneuve d'Ascq :**  
**Projection-Débat du film « Censored Voices » avec Taoufiq Tahani, président de l'AFPS**

**Vendredi 29 avril, à 20h15, Handelsbeurs à Gand (Belgique) : Concert de Kamilya Jubran**

**Samedi 30 avril, à 15h, place Pierre-Degeyter à Fives-Lille : Table d'information sur la Palestine par AFPS 59/62**

## COTISATION ANNEE 2016

<http://www.nord-palestine.org/COTISATION2016.pdf>

Vous avez fait confiance à notre association l'année dernière ce dont nous vous remercions. Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien et nous souhaitons continuer à compter sur vous. Nous vous demandons donc de renouveler votre adhésion en 2016.

Le barème des cotisations est basé sur les revenus de l'adhérent, dans le but de faire baisser la cotisation des plus modestes. Les tranches sont fixées en fonction des revenus du foyer. Vous trouverez donc ci-dessous un bulletin à remplir et à nous adresser à l'adresse qui figure dans l'entête.

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| | Tél. mobile : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |

E-mail : ..... @ .....

Profession : ..... Année de naissance : .....

<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>
----------------	----------------------------------	----------------------------

1	Inférieurs à 500 € /mois :	10 €
2	De 500 à 1 000 € /mois :	25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois :	120 €

Signature

- Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€  
Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.  
@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @
- Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €  
( Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)

**Je verse la somme totale de .....€**

**Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais**

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20